



Une mairie, un cabinet d'ingénierie et la création d'une asso

Par **JeanJean2**, le **24/05/2025** à **12:09**

Bonjour à vous que me lierez ! Une mairie est elle en droit de : payer un cabinet d'ingénierie sociale, qui proposera la création d'une association d'insertion. L'association d'insertion est ensuite construite, mais lui est attribuée dès sa création une grosse dette, envers la mairie, équivalente au montant des sommes payées au cabinet d'ingénierie sociale. Voilà bien des années que je me demande si cette manoeuvre observée, peu avant 2000, est vraiment légale ;) Merci pour vos lumières !